

PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

## COMMENT JE FAIS ?

J'ai une question sur mon prélèvement à la source  
Je souhaite moduler mon taux ou gérer mes acomptes  
Je veux déclarer un changement de situation familiale

**Des solutions  
sans attendre et  
sans vous déplacer**



Un numéro d'appel unique

**0 809 401 401**

Service gratuit  
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

A partir de votre  
espace particulier  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

**L'IMPÔT S'ADAPTE**

IMPOTS.GOUV.FR

**À VOTRE VIE**



MINISTÈRE  
DE L'ACTION ET DES  
COMPTES PUBLICS

A partir de votre  
espace particulier  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



vosre espace particulier



vosre espace professionnel

A compter du 2 janvier 2019 dans la rubrique :

Gérer mon prélèvement à la source

**VOUS POURREZ :**

Déclarer un changement de situation  
(naissance, mariage, PACS...)



Actualiser votre taux (suite à une hausse  
ou une baisse de vos revenus)



Gérer vos acomptes (indépendants,  
revenus fonciers, pensions alimentaires)



Vous pouvez également effectuer  
ces démarches par téléphone

**0 809 401 401**

Service gratuit  
+ prix appel